



COMMUNE DE VAULX-EN-VELIN

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance de **22 juin 2021**Compte rendu affiché le **null null null**Date de convocation du conseil municipal le **18 juin 2021**Présidente : **Madame Hélène GEOFFROY, La Maire**Secrétaire de séance : **Monsieur Frédéric KIZILDAG**

Nombre de membres		
Art 2121-2 du CGCT	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
43	43	42

Membres présents à la séance :

Hélène GEOFFROY, Stéphane GOMEZ, Kaoutar DAHOUM, Matthieu FISCHER, Muriel LECERF, Philippe MOINE, Myriam MOSTEFAOUI, Antoinette ATTO, Roger BOLLIET, Nadia LAKEHAL, Michel ROCHER, Josette PRALY, Patrice GUILLERMIN - DUMAS, Nassima KAOUAH, Pierre DUSSURGEY, Fatma FARTAS, Pierre BARNEOUD - ROUSSET, Bernard RIAS, Yvan MARGUE, Régis DUVERT, Yvette JANIN, Liliane GILET-BADIOU, Eric BAGES-LIMOGES, Frédéric KIZILDAG, Dehbia DJERBIB, Charazède GAHROURI, Harun ARAZ, Nacera ALLEM, Nordine GASMI, Carlos PEREIRA, David LAÏB, Maoulida M'MADI, Christine BERTIN, Sacha FORCA, Audrey WATRELOT, Richard MARION, Ange VIDAL

Membres absents excusés ayant donné pouvoir :

**Ahmed CHEKHAB à Myriam MOSTEFAOUI
Joëlle GIANNETTI à Patrice GUILLERMIN - DUMAS
Véronique STAGNOLI à Philippe MOINE
Christine JACOB à Muriel LECERF
Abdoulaye SOW à Nadia LAKEHAL**

Membres absents :

Mustapha USTA

Objet :

Subvention Fonds associatif local (FAL) et
Fonds projets habitants (FPH) aux
associations - 2021

V_DEL_210622_4

Rapport de Madame MOSTEFAOUI,

Mesdames, Messieurs,

Le monde associatif joue un rôle important dans l'animation des territoires et par conséquent des quartiers. La politique de soutien à la dynamique associative vaudoise reste une priorité malgré un contexte budgétaire contraint. L'objectif est bien de saisir tous les leviers pour valoriser les quartiers et leurs habitants et ainsi renforcer l'autonomie et le sentiment d'utilité sociale.

Dans ce contexte, la Ville de Vaulx-en-Velin sollicite chaque année l'État afin d'obtenir son concours financier pour abonder des fonds spécifiques de soutien à la vie associative :

- le Fonds Projets Habitants (FPH), dispositif cofinancé par la Ville et par l'État (Agence Nationale de la Cohésion des Territoires - ANCT) dans le cadre du Contrat de Ville. Il permet de soutenir des initiatives d'habitants constitués ou non en association, de réaliser des petites actions par et pour les habitants dans les quartiers prioritaires de la ville. Cette aide peut notamment soutenir l'organisation d'animations locales ou de toute initiative favorisant le lien social. Ce fonds soutient, ainsi, l'engagement citoyen, tout en encourageant l'appropriation par les habitants des enjeux liés à l'espace public.
- le Fonds Associatif Local (FAL), également cofinancé par la Ville et par l'État (ANCT). Destiné à soutenir des projets d'associations émergentes ou en voie de développement, menant des actions envers les habitants des quartiers prioritaires, ce fonds peut, ainsi, contribuer au démarrage ou au développement des projets d'une association, ou prendre la forme d'une aide à l'investissement. Il s'agit bien d'une aide au financement d'un projet conforme aux priorités fixées par l'État et la Ville et non d'une aide au fonctionnement courant de l'association.

En 2021, l'État attribue 45 000 € à la Ville au titre des Fonds Associatif Local et Projets Habitants, la Ville finance également l'enveloppe globale à hauteur de 17 000 €.


Les commissions FAL-FPH du 20 mai et du 10 juin 2021 ont arrêté le montant des subventions accordées aux associations et collectifs d'habitants, correspondant à la participation de la Ville (17 000 €), afin que la commune puisse procéder au versement de ces sommes.

Ainsi, il vous est proposé d'approuver les subventions allouées aux associations dans le cadre du dispositif FAL/FPH, arrêtées dans le tableau ci-joint.

En conséquence, je vous propose :

- ▶ d'approuver le tableau des subventions accordées lors des commissions des mois de mai et juin 2021 ci-annexé ;
- ▶ de dire que les dépenses seront imputées au chapitre 65 article 6574 du BP 2021.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 07/07/2021
Reçu en préfecture le 08/07/2021
Affiché le 
ID : 069-216902569-20210622-V_DEL_210622_4-DE

Vu les articles L2121-29, L2121-1 à L2121-23, R2121-9 et R2121-10 du code général des collectivités territoriales (CGCT) qui concernent le conseil municipal et ses modalités de fonctionnement ;

Considérant l'intérêt de soutenir les associations vaudaises et les initiatives habitantes ;

Entendu le rapport présenté le 22 juin 2021 par Madame Myriam MOSTEFAOUI, sixième adjointe, déléguée à la Vie associative et au Plan de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations ;

Après avoir délibéré, décide :

- ▶ d'approuver le tableau des subventions accordées lors des commissions des mois de mai et juin 2021 ci-annexé ;
- ▶ de dire que les dépenses seront imputées au chapitre 65 article 6574 du BP 2021.

Nombre de suffrages exprimés : 42
Votes Pour : 42
Votes Contre : 0
Abstention : 0
Sans participation : 0

Ainsi fait et délibéré le mardi 22 juin 2021.

Pour extrait conforme,

#signature#

Subventions attribuées dans le cadre du Fonds Associatif Local			
Commission	Association	Projet	Attribué
mai-21	Boxing club vaudais	Boxing club tour	3000
juin-21	Tous ensemble on se rencontre	"Partageons un moment ensemble"	1300
	Franco Méditerranéenne du Vivre Ensemble	Les soirées du vivre ensemble	3000
	Association culturelle Ougarit	Fête de quartier	3000
	Cœur Banlieu'Zhar	Kermesse	2160

Subventions attribuées dans le cadre du Fonds Projets Habitants				
Versement conditionné par la présentation à la Ville des factures acquittées par les porteurs financiers				
Commission	Collectif	Porteur financier	Projet	Attribué
juin-21	Groupe d'habitants de la Balme	Centre social et culturel Peyri	Soirée culturelle	1200
	Groupe autonome d'habitants de Chénier	Centre social et culturel Peyri	Fête de la culture à Chénier	1000